

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 9
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance :

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe Tout'ebus 2025.

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 15 000,00 €.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 150,00 €, est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025.

La section d'investissement 2024 présente un excédent de financement de 1 150,00 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du Budget annexe TOUT'ENBUS et, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'affecter au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 15 000,00 €

- De dire que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 150,00 € est inscrit au compte 001 en recette d'investissement au Budget primitif 2025
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 avril 2025.

Le Président, Max TOURVIELHE

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Commune de Ucel" and "Commune du Bas" around a central emblem.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-20-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025